

# Le site protégé pour la recherche avec les plantes génétiquement modifiées (PGM)

Agroscope, janvier 2019

## Parcelle expérimentale pour les PGM

Agroscope gère une parcelle expérimentale pour la **recherche avec des plantes génétiquement modifiées (PGM)**. Le site protégé («protected site») a la particularité d'être clôturé et surveillé pour protéger les essais des destructions.

## Objectifs

Le site protégé («protected site») est financé par le secteur public. La parcelle est à disposition des chercheurs en Suisse qui souhaitent pratiquer des essais sur les PGM. La recherche sur le site protégé a deux objectifs principaux:

- **la recherche fondamentale**  
La recherche fondamentale a pour but d'étendre les **connaissances sur les plantes génétiquement modifiées et leurs interactions avec l'environnement**.
- **la recherche appliquée**  
La recherche appliquée a pour but **d'analyser scientifiquement l'utilité et les risques des PGM pour l'agriculture suisse** et de fournir des options pour la production agricole.

La recherche fondamentale comme la recherche appliquée contribuent à maintenir à jour **un savoir-faire sur les PGM en Suisse**.



En mars 2014, le site protégé («protected site») d'Agroscope a été mis en service sur le site de Zurich Reckenholz.  
(Photo: Cornelia Heusser / Agroscope)

## Tâches d'Agroscope

En sa qualité de gérante du site protégé («protected site»), la station de recherche de Zurich Reckenholz, est responsable de la **sécurité technique**. Agroscope assure en outre le **suivi agronomique**, ainsi que la **coordination technique et scientifique des essais**. Agroscope met également ses propres projets de recherche en pratique, en collaboration avec des instituts partenaires.

## Sécurité

Les mesures de sécurité technique comprennent notamment **la pose d'une clôture autour du site, le contrôle et la surveillance permanente** de la parcelle expérimentale ainsi que l'installation d'un **système d'alarme**. L'accès au site protégé («protected site») est limité. Les personnes autorisées à accéder au site ont été formées aux règles de sécurité concernant la gestion des PGM.

Sur le site protégé, différentes mesures sont prises **afin d'éviter que** des plantes de la parcelle expérimentale ou des semences de ces plantes ne soient **déplacées** et **qu'elles ne soient mises en circulation ou n'entrent dans la chaîne alimentaire**. Tous les échantillons de PGM capables de se multiplier qui quittent la parcelle expérimentale, comportent un emballage double et l'étiquette «génétiquement modifiés». Les outils et les chaussures de travail sont soigneusement nettoyés et restent si possible sur le site.

## Projets de recherche

Depuis mars 2014, l'**Université de Zurich** conduit un essai en plein champ avec du **blé génétiquement modifié** plus résistant à l'oïdium.

Depuis avril 2015, **Agroscope** effectue un essai en plein champ avec des **pommes de terre génétiquement modifiées** qui présentent une meilleure résistance au mildiou (Phytophthora). Depuis mai 2016, des essais sont également réalisés sur des **pommiers génétiquement modifiés** plus résistants au feu bactérien. Enfin, en coopération avec l'IPK de Gatersleben (D), Agroscope effectue un essai en plein champ depuis novembre 2016 avec du **blé génétiquement modifié**. Ce blé affichait un potentiel de rendement supérieur lors des essais en serre.

A Agroscope, des essais de terrain sur les PGM avaient déjà eu lieu sur les sites de Reckenholz et de Pully de 2008 à 2010, dans le cadre du programme national de recherche «Utilité et

risques de la dissémination des plantes génétiquement modifiées» (PNR 59).

## Le site protégé en chiffres

<b>Superficie</b>	<b>3 hectares</b>
<b>Coûts*</b>	<b>750 000 CHF / a</b>

\*Les dépenses inhérentes au site protégé («protected site») comprennent les investissements pour la mise en place du site et les coûts de fonctionnement. Ces derniers englobent essentiellement la surveillance, le suivi agronomique et la coordination technique et scientifique.

## Mandat de la Confédération

La mise à disposition d'un site protégé («protected site») pour les essais avec les PGM dans les conditions de terrain sur le site de Zurich Reckenholz, fait partie du **mandat de prestations d'Agroscope pour les années 2014 à 2017 et 2018 à 2021**. La création et la mise en service d'un site protégé («protected site») à Reckenholz sont comprises dans le **message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pendant les années 2013 à 2016**, que les conseillers fédéraux ont arrêté lors de la session automnale 2012 (Message FRI).

## Conditions-cadres légales

- La dissémination de plantes génétiquement modifiées est soumise à autorisation et régie essentiellement dans la **Loi sur le génie génétique** (LGG; RS 814.91) et dans l'**Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement** (ODE; RS 814.911).
- **Moratoire sur le génie génétique**: Le moratoire sur le génie génétique pour la culture commerciale des PGM en vigueur depuis 2005 a été prolongé trois fois par le Parlement et arrive à échéance fin 2021. La recherche, essais de terrain compris, est explicitement exclue de ce moratoire.

## Informations complémentaires

Des informations sur le site protégé («protected site») et les projets de recherche en cours sont disponibles sous:

[www.protectedsite.ch](http://www.protectedsite.ch)

## Contact

### Agroscope

Dr Roland Peter  
Responsable de la division de recherche  
Amélioration des plantes  
Reckenholzstrasse 191  
CH-8046 Zurich, Suisse  
Tél. +41 (0)58 483 99 84  
[roland.peter@agroscope.admin.ch](mailto:roland.peter@agroscope.admin.ch)  
[www.agroscope.ch](http://www.agroscope.ch)